

# La Chamaille

## LA LOUPE

**NOTICE**  
commerciale



**Eure-  
et-Loir  
SAEDEL**

## • SITUATION

Situé en entrée du Parc Naturel Régional du Perche, l'éco-lotissement de la Chamaille est idéalement localisé à l'entrée Nord-Est de La Loupe.

Ce nouveau programme bénéficie de la proximité de l'ensemble des services et équipements de la commune (collège, école, crèche, poste, centre hospitalier,...) et des commerces locaux (boulangerie, cafés, restaurants, salle de sport, gare SNCF...).

Le réseau de transport routier et ferroviaire local permet de rejoindre : Chartres par train ou voiture 20mn, Le Mans par train 50mn, Paris par train 1h20.

## • PLAN DU LOTISSEMENT (non contractuel)

L'éco-lotissement la Chamaille est composé de 30 terrains à bâtir et d'une résidence seniors.



## • RÈGLEMENT D'URBANISME

Le règlement d'urbanisme applicable est le PLU en vigueur dans la commune. Tous les lots sont situés en secteur 1 AU.

Ce règlement est complété par le règlement de lotissement.

## • CAHIER DES CHARGES

Le cahier des charges définit les droits, charges et obligations du vendeur et de l'acquéreur, ainsi que les conditions de vente. Document essentiel, il est annexé à l'acte de vente.

Il définit notamment les prestations réalisées par l'aménageur et les dépenses restant à charge de l'acquéreur, la responsabilité de l'acquéreur sur la protection des ouvrages de voirie en phase chantier, l'obligation de construire, les conditions de revente, ...

Les acquéreurs doivent impérativement procéder à l'état de lieux de leur terrain avant la vente pour constater la bonne réalisation et l'état des ouvrages de voirie et de réseaux, auprès du prestataire : M. Yannick EMPEREUR (06 27 29 65 56), à contacter 10 jours avant la date prévisionnelle de vente. A défaut, les réclamations ultérieures ne pourraient être prises en compte.

## • LIMITES DE PRESTATIONS (non contractuel)

Les limites de prestations sont détaillées au cahier des charges de cession.

La SAEDEL viabilise les terrains et construit :

- l'ensemble des ouvrages de voirie,
- les réseaux d'assainissement : branchements d'eaux usées et pluviales jusqu'à la parcelle,
- tous les réseaux techniques : électricité et gaz jusqu'aux coffrets individuel et/ou réseau, eau potable jusqu'au citerneau, télécommunications jusqu'à un regard interface,
- les clôtures en treillis soudés en façade de tous les lots et en limite de voies publiques.

L'acquéreur doit prévoir dans son budget :

- les taxes et participations du permis de construire,
- la participation pour l'assainissement collectif,
- la taxe de raccordement à l'égout ,
- le coût des branchements (pose des compteurs et raccordement), l'électricité, gaz, téléphone et l'eau potable auprès des opérateurs concernés,
- pour protéger la place de jour, un accès provisoire obligatoire pendant le chantier (en calcaire avec un film de protection),
- une étude de sol complémentaire si nécessaire,
- les frais d'acte pour l'acquisition du terrain,
- les clôtures mitoyennes ou de fond de parcelle.



**Eure-  
et-Loir**  
**SAEDEL**

Suivez-nous sur

**saedel.fr**



## **CONTACT**

**Chef de projets** Damien BONNET  
**Commercialisation** Valérie CHENEAU

**Statut juridique** SEM au capital de 14 572 200€  
**Siret** 806 520 201 00039 TVA FR 84 806 520 201

1 rue d'Aquitaine - CS70062 - 28110 LUCÉ

**02 37 33 31 80 - [accueil@saedel.fr](mailto:accueil@saedel.fr)**